

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 18-CAP-06

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 7 juin 2018** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'ont pu assister :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique  
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le conseil en assemblée publique est présidé par monsieur Tommy Théberge en l'absence du président.

**1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-58**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-59**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 mai 2018**

Il est proposé par madame Monique Gagné, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 mai 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-60**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 23 mai 2018**

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 23 mai 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Dossiers - Mobilité durable**

#### **4.1 Modifications de service d'août 2018**

##### **4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-61**

###### **Maintien et ajustement du service**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« D'APPROUVER le retour aux horaires réguliers des lignes dont l'horaire a été modifié pour la période estivale de cette année.

D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 5, 8, 13, 14, 15, 22, 25, 80, 123, 144 et 417.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 20 août 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-62**

###### **Ajustements de service – Révision des temps de parcours**

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur les lignes 6, 35, 73, 74, 77, 81, 98, 99, 161, 199, 410, 417 et 608.

D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur certaines lignes improductives.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 20 août 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-63

##### **Ajustements de service – Travaux Réseau express métropolitain (phase 1)**

Il est proposé par madame Monique Gagné, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours et des tracés pour l'ensemble des lignes empruntant le corridor du pont Champlain, soit les lignes 5, 15, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 55, 59, 60, 86, 87 90, 115, 132, 135, 142, 144, 150.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 20 août 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-64

##### **Gratuité sur les lignes 61 et 80 à l'occasion de l'événement « La Grande Gourmandise »**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'évènement « La Grande Gourmandise ».

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 61 et 80 du vendredi 15 juin à 18 heures jusqu'à la fin du service le dimanche 17 juin aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'évènement « La Grande Gourmandise ».

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-65

##### **Projet pilote pour l'acceptation des vélos à bord des autobus sur les lignes 1, 71, 81, 99 et 132 du réseau régulier les fins de semaine**

CONSIDÉRANT la volonté du RTL d'offrir une opportunité à sa clientèle d'embarquer dans ses autobus avec leur vélo.

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« D'AUTORISER la mise en place un projet pilote à bord des lignes 1, 71, 81, 99 et 132 qui déroge au paragraphe g) de l'article 11 du *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le RTL (L-05)* uniquement pour les vélos et pour la période allant du 25 juin au 19 août 2018, les samedis et dimanches.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-66

##### **Octroi de contrat (deuxième prolongation) – Taxi collectif pour le transport adapté (1<sup>er</sup> transporteur)**

CONSIDÉRANT l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) qui édicte qu'« *une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution* » ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de transport facturés au Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour le contrat sont basés sur les tarifs décrétés par la Commission des transports du Québec (CTQ) ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« DE PROLONGER de gré à gré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 le contrat G16-007, octroyé à la firme RADIO TAXI UNION LTÉE, pour la fourniture d'un service de taxi collectif pour le transport adapté pour une période de six (6) mois, rapportant ainsi l'échéance du contrat au 31 décembre 2018, aux mêmes conditions pour un montant supplémentaire maximal estimé à 2 338 531,54 \$ toutes taxes comprises, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER le directeur général et le directeur principal Opérations à signer pour et au nom du Réseau l'addenda à l'entente et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-67

##### **Octroi de contrat (deuxième prolongation) – Taxi collectif pour le transport adapté (2<sup>e</sup> transporteur)**

CONSIDÉRANT l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) qui édicte qu'« *une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution* » ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de transport facturés au Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour le contrat sont basés sur les tarifs décrétés par la Commission des transports du Québec (CTQ) ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jacques E. Poitras :

« DE PROLONGER de gré à gré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 le contrat G17-008, octroyé à la firme 9145-7200 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de ALLO TAXI, pour la fourniture d'un service de taxi collectif pour le transport adapté pour une période de six (6) mois, rapportant ainsi l'échéance du contrat au 31 décembre 2018, aux mêmes conditions pour un montant supplémentaire maximal estimé à 698 522,33 \$, toutes taxes comprises, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

« D'AUTORISER le directeur général et le directeur principal Opérations à signer pour et au nom du Réseau l'addenda à l'entente et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Dossiers – Gestion durable des ressources**

**5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-68**

**Renouvellement de la convention collective des employés de bureau**

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par monsieur Jérôme Savaria-Carrière :

« D'APPROUVER la convention collective et les lettres d'entente conclues dans le cadre du renouvellement de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3332 (employés de bureau), pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

D'AUTORISER le président et le directeur général à signer ladite convention collective ainsi que les documents y afférents. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-69**

**Dépôt – Liste des chèques émis**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 20 avril au 24 mai 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 13 862 155,51 \$. »

**5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-70**

**Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – avril 2018**

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'avril 2018. »

**6. Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

**7. Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

**8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-71**

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président, monsieur Tommy Théberge, propose la levée de l'assemblée à 17 h 19. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Tommy Théberge  
Vice-président

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative